PMRA ANNOTATED F – MFW
2011-5864
AUGUST 2012

Mis en forme

~~PETRO-CANADA~~
PURSPRAY GREEN
HUILE DE PULVÉRISATION 13E

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Supprimé : ¶

Solution

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Une huile de pulvérisation horticole de dormance et d'été très pure et servant à supprimer ou réprimer les insectes, les acariens et les kermès indiqués qui affectent les pommes, les poires, les pêches, les abricots, les prunes, les cerises, les raisins, les bleuets, les rutabagas, les cerises aigres et les plantes ornementales, à réprimer le blanc sur les pommes, les raisins, les cerises, les pêches, les prunes, les abricots et les nectarines et à empêcher la prise de nourriture des pucerons qui disséminent le virus de la sharka du prunier sur les pêches, les abricots, les prunes et les cerises

AGRICOLE

GARANTIE :
Huile minérale..... 99 %

N^{o} D'HOMOLOGATION 27666
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 205 L

Petro-Canada Lubricants Inc.
A Suncor Energy Business
2310, ch. Lakeshore Ouest,
Mississauga (Ontario)
L5J 1K2
905-804-3600

Mis en forme : Anglais (Canada)

Supprimé : Company

Mis en forme : Anglais (Canada)

Mis en forme : Anglais (Canada)

MODE D'EMPLOI

~~L'~~ PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E est une huile de pulvérisation horticole émulsifiable qui supprime ou réprimer les insectes, les acariens et les kermès indiqués qui s'attaquent aux pommes, poires, pêches, abricots, prunes, bleuets, rutabagas, cerises aigres et plantes ornementales et qui réprime le blanc sur les pommes et les raisins et empêche la prise de nourriture des pucerons qui disséminent le virus de la sharka du prunier sur les pêches, les prunes, les abricots et les cerises.

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

IL EST ESSENTIEL DE COUVRIR À FOND POUR ASSURER UN TRAITEMENT EFFICACE. ÉVITER LA PULVÉRISATION HORS CIBLE.

Appliquer ~~L'~~ PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E au moyen d'un pulvérisateur terrestre selon les recommandations du calendrier provincial des traitements.

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Application par pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger la pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zones à traiter du côté du vent.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN

Remarque : Ne pas appliquer le produit tout juste avant ou pendant une période de gel ou de pluie.

CULTURE	**INSECTE OU ACARIEN**	**LITRES DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E PAR 1 000 LITRES D'EAU**	**MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT**
POMMES	Cochenille ostréiforme	20	Stade dormant au débourrement jusqu'à 1 cm vert
	Lécanie	20	
	Tétranyque rouge du pommier	20	
	Cochenille de San José	20	
	Cochenille virgule du pommier	20	
Avertissement : Peut causer des dommages aux pommes Red Delicious, Empire et Mutsu.			
PÊCHES	Cochenille floconneuse du pêcher	20	Dormant préfloraison
	Cochenille de San José	20	Dormant préfloraison
	Tétranyque rouge du pommier	20	Dormant préfloraison
Remarque : Une seule application par saison			

CULTURE	INSECTE OU ACARIEN	LITRES DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E PAR 1 000 LITRES D'EAU	MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT
POIRES	Cochenille ostréiforme	20	Dormant au stade du débourrement
	Tétranyque rouge du pommier	20	
	Lécanie	20	
	Psylle du poirier	20	
	Cochenille de San José	20	
	Cochenille virgule du pommier	20	
PRUNES	Tétranyque rouge du pommier	20	Débourrement retardé Dormant
	Cochenille de San José	20	
	Lécanie	20	
CERISES AIGRES	Tétranyque rouge du pommier	20	Préfloraison
ABRICOTS	Tétranyque rouge du pommier	20	Dormant à préfloraison
BLEUETS EN CORYMBE	Lécanie	20	Une application par année; application terrestre seulement; traiter au stade dormant à la fin de l'hiver; 1 000 L/ha pour les petits arbustes –1 500 L/ha pour les gros arbustes
RUTABAGAS	Empêcher les pucerons de se nourrir pour éviter de répandre le virus de la mosaïque du navet	10	Voir la remarque sur les rutabagas

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Ne pas appliquer le produit sur les pommes après que les pointes vertes aient atteint 1 cm de longueur, et sur les poires après le stade de la pointe verte.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : APPLICATIONS FOLIAIRES D'ÉTÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Petro-Canada Lubricants Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Petro-Canada Lubricants Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Petro-Canada Lubricants Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

PULVÉRISATION D'ÉTÉ

Application foliaire au moyen d'un pulvérisateur à jet porté. Insectes supprimés par ~~l'~~ PURSPRAY GREEN~~-~~HUILE DE PULVÉRISATION 13E dans les pommes et les poires : Répression du tétranyque rouge du pommier.

Maladies supprimées par ~~l'~~ PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E dans les pommes : Répression du blanc.

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E~~PRODUIT~~/HA	REMARQUES
Pommes, poires	Répression du tétranyque rouge du pommier	10 L de produit par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité.	Débuter les traitements dès l'apparition des acariens. Appliquer le produit tous les 10 à 14 jours selon le niveau de pression exercée par les ravageurs. On peut faire des applications après la récolte pour minimiser la pression hivernante. Ne pas dépasser 10 L d'huile par ha par application pour les traitements d'été. Pour les pommes et les poires, ne pas utiliser l'huile dans les 14 jours avant ou après un traitement au fongicide captane.
Pommes	Répression du blanc (*Podosphaera leucotricha*)	10 L de produit par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité.	Appliquer le produit au stade du bouton vert et continuer tous les 10 à 14 jours jusqu'après la floraison. Adopter l'intervalle de pulvérisation plus court lorsque les conditions occasionnées par la maladie sont graves.

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Non Barré, Surlignage

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Barré

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E~~PRODUIT~~/HA	REMARQUES
Renseignements supplémentaires pour les pommes et les poires : • **Remarque sur les pulvérisations d'été : Les variétés de fruits à pépins n'ont pas tous été testées pour la tolérance ~~à l~~'PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement de ce produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.** • **Remarque sur les fruits à pépins : Ne pas utiliser l'huile dans les 14 jours avant ou après un traitement au fongicide captane. Consulter les sections 'mises en garde concernant l'utilisation' et 'compatibilité' ci-dessous.**			
Raisins	Répression des acariens et du blanc (*Uncinula necator*)	10 L de produit par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité.	**Acariens :** Débuter les traitements dès l'apparition des acariens. Appliquer le produit tous les 10 à 14 jours selon le niveau de pression exercée par les ravageurs. Une bonne couverture est essentielle. Blanc : Faire la première application à la préfloraison et continuer tous les 10 à 21 jours selon l'ampleur de la pression exercée par la maladie. Adopter l'intervalle de pulvérisation plus court lorsque les conditions occasionnées par la maladie sont graves. Le DAAR est de 14 jours pour le raisin de table. L'huile élimine la pruine sur le raisin. Sur le raisin, ne pas faire de mélange en cuve à l'huile et au cuivre plus d'une fois par saison. Ne pas utiliser du cuivre et de l'huile ensemble lorsque des fruits sont présents. Ne pas utiliser l'huile dans les 14 jours avant ou après un traitement au fongicide captane.

Mis en forme : Barré

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E~~PRODUIT~~/HA	REMARQUES
Renseignements supplémentaires pour les raisins : • **Remarque sur les raisins : L'huile élimine la pruine sur le raisin. Ne pas pulvériser les raisins de table dans les 2 semaines avant la récolte. Sur le raisin, ne pas faire de mélange en cuve à l'huile et au cuivre plus d'une fois par saison. Ne pas utiliser du cuivre et de l'huile ensemble lorsque des fruits sont présents. Ne pas utiliser l'huile dans les 14 jours avant ou après un traitement au fongicide captane. Consulter les sections 'mises en garde concernant l'utilisation' et 'compatibilité' ci-dessous.** • **Remarque sur les pulvérisation d'été : Les variétés raisins n'ont pas tous été testées pour la tolérance à ~~l'~~ PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement de ce produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.**			
Prunes, cerises, abricots, pêches	Répression du tétranyque rouge du pommier	10 litres de produit par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité.	Débuter les traitements dès l'apparition des acariens et des pucerons. Appliquer le produit tous les 10 à 14 jours selon le niveau de pression exercée par les ravageurs. L'utilisation d'huiles de pulvérisation sur certaines variétés de prunes peut entraîner des dommages. Vérifier la tolérance avant de procéder au traitement. Ne pas utiliser d'huile sur des variétés sensibles. Ne pas appliquer aux arbres qui manquent d'humidité. On peut faire des applications après la récolte pour maintenir la suppression et minimiser la pression hivernante. L'huile peut éliminer la pruine. Une bonne couverture est essentielle. Consulter le bureau local de vulgarisation pour de plus amples renseignements sur l'activité des pucerons et le temps propice au traitement.

Mis en forme : Barré

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E~~PRODUIT~~/HA	REMARQUES
Pêches, prunes, abricots et nectarines	Répression du blanc (*Podosphaera clandestine, Sphaerotheca pannosa*)	10 litres de produit par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité.	Procéder à une pulvérisation foliaire au moyen d'un pulvérisateur à jet porté. Commencer à traiter deux semaines après la pleine floraison. Appliquer le produit tous les 10 à 14 jours jusqu'à ce que la phase de croissance terminale cesse.
Cerises	Répression du blanc (*Podosphaera clandestine, Sphaerotheca pannosa*)	10 litres de produit par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité.	Procéder à une pulvérisation foliaire au moyen d'un pulvérisateur à jet porté. Commencer à traiter deux semaines après la pleine floraison. Utiliser le produit jusqu'au stade de durcissement du noyau, Appliquer le produit tous les 10 à 14 jours. ~~Adopter~~ Utiliser l'intervalle de pulvérisation plus court lorsque les conditions ~~occasionnées par la~~ de maladie sont ~~graves. On peut faire~~ sévères. ~~d~~Des applications après la récolte peuvent être faites(sur les arbres) pour maintenir la suppression et ~~minimiser la pression hivernante.~~ Diminuer la quantité d'inoculum hivernant.
Renseignements supplémentaires pour les drupes : • **Remarque sur les pulvérisations d'été : Les variétés de drupes n'ont pas tous été testées pour la tolérance à ~~l'~~ PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement de ce produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.** • **Ne pas utiliser l'huile dans les 14 jours avant ou après un traitement au fongicide captane. Consulter les sections 'mises en garde concernant l'utilisation' et 'compatibilité' ci-dessous.**			

Pour les pulvérisations d'été, les fruits à pépins, les drupes et les variétés de raisin n'ont pas tous été testés pour la tolérance à ~~L~~PURESPRAY GREEN'HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Appliquer le produit à la dose indiquée sur une petite région de chaque variété et observer tout effet phytotoxique avant de l'adopter comme pratique générale au champ.

PLANTES ORNEMENTALES

Mis en forme : Barré

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Non Barré, Surlignage

Mis en forme : Non Barré

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Non Barré

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré

Mis en forme : Non Barré, Surlignage

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Pulvériser au stade dormant au début du printemps lorsque tout danger de gel pendant la nuit a disparu, MAIS AVANT LE GROSSISSEMENT OU L'ÉCLATEMENT DES BOURGEONS. Appliquer le produit lorsqu'il fait beau le matin de sorte que les arbres sèchent rapidement après le traitement. Ne jamais traiter en fin d'après-midi ou dans des conditions de gel.

NE PAS appliquer le produit sur des arbustes ou des arbres autres que ceux mentionnés sur la présente étiquette.

PLANTE ORNEMENTALE, ARBRE ET ARBUSTE D'OMBRAGE	**INSECTE OU ACARIEN**	**LITRES DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E ~~PRODUIT~~ PAR 1 000 LITRES D'EAU**	**MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT**
POMME (*Malus*) Pommetier Épine vinette Aubépine	Cochenille virgule du pommier Cochenille de San José Tétranyque rouge du pommier	20	Stade dormant
FRÊNE (*Fraxinus*)	Cochenille virgule du pommier	20	Stade dormant
ORME (*Ulmus*)	Cochenille ostréiforme Lécanie Tétranyque rouge du pommier	20	Stade dormant
PRUNIER Cerisier, pêcher et prunier à fleurs	Tétranyque rouge du pommier Lécanie Cochenille de San José	20	Stade dormant
FÉVIER D'AMÉRIQUE (*Gleditsia*)	Cochenille floconneuse de l'érable	20	Stade dormant
LILAS (*Syringa*)	Cochenille virgule du pommier	20	Stade dormant
ÉRABLE (*Acer*) (sauf du Japon et à sucre)	Cochenille floconneuse de l'érable Lécanie	20	Stade dormant
SORBIER D'AMÉRIQUE (*Sorbus*)	Tétranyque rouge du pommier,	20	Stade dormant
CHÊNE (*Quercus*)	Cochenille ostréiforme Lécanie Cochenille dorée du chêne Kermès du chêne	20	Stade dormant
PACHYSANDRE (*Pachysandra*)	Cochenille du fusain	20	Stade dormant
PIN (*Pinus*) (sauf pin blanc)	Cochenille des aiguilles du pin	20	Stade dormant

Mis en forme : Exposant

Mis en forme : Barré

PLANTE ORNEMENTALE, ARBRE ET ARBUSTE D'OMBRAGE	INSECTE OU ACARIEN	LITRES DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E ~~PRODUIT~~ PAR 1 000 LITRES D'EAU	MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT
	Tétranyque de l'épinette		
ÉPINETTE (*Picea*) (sauf l'épinette bleue du Colorado)	Cochenille des aiguilles du pin, Tétranyque de l'épinette	20	Stade dormant
TULIPIER (*Liriodendron*)	Cochenille du tulipier	20	Stade dormant
SAULE (*Salix*)	Cochenille virgule du pommier	20	Stade dormant
Bouleau, cornouiller, aubépine, houx, troène, platane	Cochenilles (immatures)	10 à 30	Stade dormant
	Tétranyques	10 à 30	Stade dormant

Mis en forme : Exposant

Mis en forme : Barré

PULVÉRISATION D'ÉTÉ

CULTURE	INSECTE OU ACARIEN	LITRES DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVERISATION 13 E ~~PRODUIT~~ PAR 1 000 LITRES D'EAU	TEMPS PROPICE AU TRAITEMENT
Arbres d'ombrage d'ornement, conifères, arbustes rustiques	Kermès, tétranyques rouges, cochenilles et larves de mouches blanches	20	Pulvérisation d'été : Appliquer le produit lorsque les résultats d'un suivi indiquent que des applications sont requises. Consulter les recommandations du calendrier provincial des pulvérisations.

Mis en forme : Barré

REMARQUE : Le temps propice au traitement doit se fonder sur les conditions de croissance et la température de la région. S'adresser aux autorités agricoles provinciales pour de plus amples renseignements.

ATTENTION : Pour éviter les dommages, ne pas appliquer le produit sur :

Thuya	Cocotier	Érable du Japon	Noyer
Hêtre	Douglas taxifolié	Genévrier	Pin blanc

Noyer cendré	Caryer	Adiante pédalé	If commun
Épinette bleue du Colorado	Houx	Érable à sucre	

Puisque ce produit n'est pas homologué pour supprimer les ravageurs dans des systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Zones tampons

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour ces produits.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par période de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure à la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe au-dessus de la culture ou du sol ne doit pas dépasser 60 cm.

Épandage au moyen d'un pulvérisateur à jet porté : NE PAS appliquer par période de calme plat.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. Ne pas traiter lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Les zones tampons indiquées dans le tableau suivant doivent être aménagées entre le point d'application directe et la rive la plus rapprochée située en aval des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marécages, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	Bleuets en corymbe, rutabaga		2	1	1	1
Jet d'air	Plantes ornementales, arbres d'ombrage et arbustes		5	3	1	0
	Fruit à pépins, drupes et raisins	Début de la croissance	10	3	3	1
		Fin de la croissance	4	2	1	0

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin d'empêcher le ruissellement provenant des secteurs traités de se diriger vers des habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie forte est prévue.

La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

Pour usage terrestre : Ne pas appliquer ce produit directement à aucun plan d'eau ou sur des secteurs où l'eau de surface peut être présente ou aux zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage de l'équipement. La dérive et le ruissellement peuvent poser un danger pour les organismes aquatiques dans l'eau qui se trouve à côté des zones traitées.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION
Toutes les huiles horticoles perturbent ou retardent la transpiration et la respiration des plantes au cours de la période d'évaporation. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT PENDANT DES

PÉRIODES DE SÉCHERESSE, ALORS QUE LES PLANTES SUBISSENT UN STRESS D'HUMIDITÉ ET TOUT JUSTE AVANT OU PENDANT UNE PÉRIODE DE GEL. Ne pas utiliser conjointement avec des composants dénitrés, des fongicides comme le captane, le folpet, le karathane, le morestan ou tout autre produit qui contient du soufre.

REMARQUE SUR LES RUTABAGAS

On peut utiliser ~~l~~'PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E sur les rutabagas pour empêcher les pucerons de se nourrir, ce qui répand le virus de la mosaïque du navet. Appliquer le produit à raison de 10 L ~~d~~'PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E dans 550 à 1 100 L d'eau par hectare. Il est essentiel de couvrir à fond. Appliquer le produit à 2 500 kPa au moyen de buses à jet en cône creux. Appliquer à intervalles d'une semaine, à partir de la mi-juin ou dès l'apparition des pucerons dans la région. Consulter le bureau local de vulgarisation pour de plus amples renseignements sur l'activité des pucerons et le temps propice au traitement. Il peut être nécessaire de traiter jusqu'à 10 semaines d'activité des pucerons. Ne pas appliquer le produit dans les 21 jours avant la récolte.

ATTENTION : Ne pas appliquer ~~l~~'PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E en plein soleil. Traiter les rutabagas tôt le matin ou dans la soirée. Attendre au moins 24 heures après l'application de ~~l~~'PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E avant d'appliquer d'autres traitements insecticides. Ne pas appliquer ~~l~~'PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E en solutions plus concentrées que celles recommandées car cela risque d'endommager la culture.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Avant de préparer le mélange, s'assurer que le réservoir de pulvérisation est propre. Pour préparer le mélange, ajouter de l'eau jusqu'au niveau de l'agitateur, commencer l'agitation et ajouter la quantité requise ~~d~~' de PURESPRAYY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Le mélange doit devenir blanc pour indiquer une émulsification efficace. Après avoir préparé le mélange, continuer de remplir le réservoir, puis agiter jusqu'à ce que le réservoir soit vide. Ne pas mélanger avec du captane, du parathion, du Sevin ou du soufre mouillable. Lorsqu'on prépare des mélanges d'huile en association, ajouter d'abord le produit chimique dans le réservoir rempli d'eau, entre le quart et la moitié. Mélanger à fond et ajouter l' PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E en dernier, lorsque le réservoir est presque rempli. Pour d'autres instructions sur la préparation du mélange, la compatibilité et les directives d'application, consulter le bureau local de vulgarisation sur les fruits ou les recommandations provinciales sur la production de fruits.

AVERTISSEMENT : Ne pas utiliser le mélange de pulvérisation avant que l'huile soit émulsifiée adéquatement ou lorsque l'émulsion se décompose. Ne pas utiliser ce produit s'il ne s'émulsifie pas.

COMPATIBILITÉ

~~L~~'PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E est compatible avec le ferbam comme pulvérisation au stade dormant sur les pêches. Lorsqu'on l'utilise avec de l'huile, remplir le réservoir au quart avec de l'eau avant d'ajouter le concentré d'huile, ajouter le ferbam lentement, lorsque l'agitateur est en marche, continuer de remplir le réservoir avec de l'eau avant

Mis en forme : Barré, Surlignage
Mis en forme : Surlignage
Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage
Mis en forme : Surlignage
Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage
Mis en forme : Surlignage
Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage
Mis en forme : Surlignage
Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage
Mis en forme : Surlignage
Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage
Mis en forme : Surlignage
Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage
Mis en forme : Surlignage
Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage
Mis en forme : Surlignage

d'ajouter le concentré d'huile. ~~L~~'PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E est compatible avec la dodine (Cyprex), le bénomyl (Benlate) et le ferbam.

Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Barré, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Ne pas appliquer du soufre dans les 10 jours suivant un traitement à l'huile. Sur toutes les autres cultures : Ne pas appliquer du soufre micronisé dans les 10 jours suivant un traitement à l'huile, et ne pas appliquer l'huile dans les 14 jours suivant une application de soufre mouillable ou en poudre.

Ne pas utiliser les produits chimiques suivants : captane, folpet, composés d'étain organique (Du-Ter), durant, avec ou après une pulvérisation à l'huile. Une période de 14 jours doit s'écouler avant que l'un des produits chimiques suivants soit utilisé avant ou après une application du produit : anilazine (Dyrene), chlorothalonil (Bravo), dicloran (Botran), dicofol (Kelthane), dinocap (Dikar), perméthrine (Pounce). Ne pas utiliser de chlorothalonil (Bravo) ou de dimethoate (Cygon, Lagon) dans un programme de pulvérisation avec ce produit dans les raisins, les plantes ornementales et les fraises. Ne pas utiliser dicofol (Kelthane) dans un programme de pulvérisation avec ce produit dans des plantes ornementales ou des fraises.

MISES EN GARDE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT IRRITER LES YEUX. NOCIF EN CAS D'INHALATION.
Manipuler avec soin. Appliquer et utiliser conformément au mode d'emploi et aux doses recommandées. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Ne pas appliquer le produit dans des endroits utilisés par des personnes non protégées ou des animaux domestiques, et empêcher la dérive d'atteindre ces endroits. Ne pas contaminer ni entreposer avec les produits alimentaires ou la nourriture animale. Ne pas contaminer les cours d'eau, les étangs ou les lacs, ni l'eau d'irrigation ou l'eau destinée à l'alimentation animale ou domestique. AVERTISSEMENT : Ce produit est une huile minérale qui peut s'enflammer – garder à l'écart du feu, d'une flamme nue et de toute autre source de chaleur ou des ampoules électriques.

Ne pas pénétrer ni permettre à d'autres personnes de pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca

Code de champ modifié

PREMIERS SOINS
En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin

pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE
Garder le contenant fermé hermétiquement et NE PAS laisser l'eau entrer en contact avec le contenu. Ne pas entreposer à des températures inférieures à 0 °C. Bien agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION
Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination ou reconditionnement est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.